

FW: FPT meeting readout

From: "Larocque, Mélanie" <melanie.larocque@ps-sp.gc.ca>
To: "Schachter, Davida" <davida.schachter@ps-sp.gc.ca>
Cc: "Willson, Katherine" <katherine.willson@ps-sp.gc.ca>, "Villeneuve, Justine" <justine.villeneuve@ps-sp.gc.ca>, "Vance, Deidre" <deidre.vance@ps-sp.gc.ca>
Date: Thu, 17 Feb 2022 19:54:23 +0000

Hi, please see translation below. Will ADMO send out or should we?

Melanie Larocque
Director General / Directrice générale
Programs Development and Intergovernmental Affairs / Élaboration des programmes et affaires
intergouvernementales
Crime Prevention Branch
Secteur de la prévention du crime
Public Safety Canada / Sécurité publique Canada
(613) 410-4878

From: Dakalbab, Talal <Talal.Dakalbab@PS-SP.GC.CA>
Sent: Thursday, February 17, 2022 11:24 AM
To: Rochon, Dominic <Dominic.Rochon@PS-SP.GC.CA>; aaron.mccrorie@tc.gc.ca;
SamanthaMaislin.Dickson@justice.gc.ca; Baird, Louise <Louise.Baird@pco-bcp.gc.ca>; Daley,
Dennis <dennis.daley@rcmp-grc.gc.ca>; Kevin.Brosseau@tc.gc.ca
Cc: Schachter, Davida <Davida.Schachter@ps-sp.gc.ca>; Thompson, Julie <Julie.Thompson@PS-SP.GC.CA>
Subject: FPT meeting readout

Colleagues,

Below is a readout from yesterday's meeting.

Please let me know if you have any comments, changes, or additions by end of day.

The official readout will be bilingual and will include a list of participants.

Thanks.
Talal

FPT Crime Prevention and Policing Committee (CPPC) Ad hoc Meeting

- Briefing on the Emergencies Act (PCO-DoJ-PS-RCMP)
 - o Provided an explanation on the Emergencies Act (EA) and the recent GIC declaration of a public order emergency.
 - o Noted efforts for consultation and collaboration with PTs, including the PM's First Ministers meeting to consult Premiers and the letters sent to Premiers that provided more information surrounding measures of the Act.
 - o Shared that there was DM-IGA call earlier to further discuss EA.

- o Noted efforts for information sharing between FPT partners, and provided a high-level summary of the invocation of the on February 14, noting that the proclamation was made public yesterday.
 - o Reviewed the Emergency Measures Regulations and the Emergency Economic Measures Order made pursuant to the EA, which include additional powers for law enforcement to address unlawful public assembly, to protect critical infrastructure, and compel the provision of goods and services to remove trucks and blockades.
 - o With regard to the Emergency Measures Regulations, noted that the EA will not be used to call in the military, remove policing jurisdiction from provinces and territories, nor limit peaceful protests and demonstrations.
 - o Also clarified that while the EA and the regulations are available to law enforcement nationally, the application of these powers would be used as needed by local law enforcement to assist in their efforts to prevent and address unlawful protests that threaten public safety and critical infrastructure.
 - o RCMP noted the new measures are temporary as the EA provisions are time limited for maximum 30 days, unless reinstated by the federal government, and provide law enforcement across country needed additional tools to deal with serious unlawful assembly. Confirmed again that the EA will not change authority of police of jurisdiction but rather provides new tools to help police address unlawful protests.
 - o Related to the Emergency Economic Measures Order, the RCMP explained the practical application of the Order and again, the new tools to allow information sharing between financial institutions and law enforcement and for financial institutions to freeze accounts, which are critical tools in address the unlawful protests.
 - o DOJ shared that the EA requires that the invocation of the EA for a public order emergency, and the related orders be tabled in Parliament within 7 sitting days, and be debated where the proclamation could be struck down or the orders amended. A Parliamentary inquiry is also required by the EA within 60 days after the end of the Emergency.
- Situational Update (RCMP)
 - o Provided an update on operational situation on the ground at Emerson, Coutts and Ottawa.
 - Discussion of Strategic Enforcement Strategy (TC led)
 - o Marlin Degrand (AB) asked about authorities and protection of infrastructure. Provided the example of Coutts and the available resources. PS clarified that the new authorities provide means for designating protected areas.
 - o Rick Stubbings (ON) asked question on financial measures, specifically the application of freezing assets. RCMP clarified the process and noted this also includes crypto currencies.
 - o Lynne Lamarche (CBSA) shared information on high risk ports of entry, and strategy to harden international trade corridors in these areas, working closely with police of jurisdiction, provincial/municipal jurisdictions and sec. 6 owners and operators.
 - o Rob Cameron (SK) asked about the EA regulations from a law enforcement perspective – whether it applies to all peace officers (sheriffs, highway patrol, park rangers, etc.) – RCMP noted their legal services are looking at that question and will have a response soon.
 - o Andrew Easton (NB) asked about the authority for investigating national security matters – Loretta Colton noted the RCMP are lead but work with police of jurisdiction, 6(1) and (2) remain in effect.
 - o Glen Lewis (BC) asked if constituency offices are protected under the Emergency Measures Regulations, or considered government building as included in the definition of critical infrastructure. PS noted that the regulations cover the act of unlawful assembly itself, regardless of location, where law enforcement could take action to prevent and respond, so there may not be a need for specific designation of those places. The designation of a place under 6 (f) could be considered to designate a certain location where unlawful assembly is expected to happen. The PS Minister

- could made a designation of a place under 6 (f) in order to support the efforts of any police of jurisdiction, if require. DOJ noted they do not believe a constituency office would fall under “government building”, and PS indicated they are most happy to follow-up separately on this request.
 - Aaron McCrorie (TC) noted that the strategic enforcement strategy now has new tools under the EA. Highlighted the importance of using this situation as a disincentive for future vehicles blockades.
 - Rob Cameron (SK) asked for copy of the order; the Canada Gazette link was posted in the chat.
- Roundtable
 - Louis Morneau (QC) – appreciate the information, but noted the sentiment that QC currently has the right legal tools, communications strategy, and capacity to meet the situation. QC noted there is good coordination in Montreal and Quebec City, and are following the EA and its implementation closely.
 - PS noted that these powers exist nationally but need only be used with PTs feel they require them. Reminded folks that this is not a carte blanche to stop all protest, people still have the legal right to peaceful protest.
 - Rick Stubbings (ON) noted if there is anything the Government of Canada needs to regarding the EA and its orders to reach out. Noted lack of questions at this time does not mean full understanding by all, and suggested reconvening the group next week.

ACTION ITEMS:

- PS to reconvene a small CPPC group early next week to continue discussions.
- Questions posed during this meeting and not answered will be promptly followed up on by federal officials, and answers will be provided out to all at next meeting.
- PS committed to completing a bilingual meeting summary of discussion and sharing back with the group.

Réunion spéciale du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) pour la prévention du crime et la police (CPCP)

- Séance d'information sur la *Loi sur les mesures d'urgence* (Bureau du Conseil privé, ministère de la Justice, Sécurité publique et Gendarmerie royale du Canada [GRC])
 - On fournit une explication sur la *Loi sur les mesures d'urgence* (LMU) et la récente déclaration d'état d'urgence par le gouverneur en conseil.
 - On mentionne les efforts de consultation et de collaboration avec les PT, y compris la réunion des premiers ministres du premier ministre, afin de consulter les premiers ministres, et les lettres envoyées à ces derniers afin de donner plus d'information sur les mesures prises en vertu de la Loi.
 - On indique qu'un appel des sous-ministres des Affaires intergouvernementales (AIG) avait eu lieu plus tôt pour discuter plus en détail de la LMU
 - Il est question des efforts déployés pour l'échange de renseignements entre les partenaires FPT et on a présenté un résumé de haut niveau de l'invocation de la Loi le 14 février, en indiquant que la proclamation a été rendue publique hier.
 - On examine le *Règlement sur les mesures d'urgence* et le Décret sur les mesures économiques d'urgence pris en vertu de la LMU, qui comprend des pouvoirs supplémentaires pour l'application de la loi afin de lutter contre les attroupements publics illégaux, de protéger les infrastructures essentielles et d'obliger la fourniture de biens et de services pour retirer les camions et les barrages.
 - En ce qui a trait au Règlement sur les mesures d'urgence, on mentionne que la LMU ne servira pas à faire appel aux militaires, à retirer la compétence policière des provinces et des territoires ou à limiter les manifestations et protestations pacifiques.
 - On précise également que même si les organismes d'application de la loi à l'échelle nationale peuvent invoquer la LMU et le règlement, ce sont les organismes

d'application de la loi locaux qui exerceraient ces pouvoirs au besoin pour aider à prévenir et à combattre les manifestations illégales qui menacent la sécurité publique et l'infrastructure essentielle.

- o La GRC fait remarquer que les nouvelles mesures sont temporaires puisque les dispositions relatives à la LMU sont limitées à une période maximale de 30 jours, à moins d'être rétablies par le gouvernement fédéral, et qu'il est nécessaire de fournir aux organismes d'application de la loi d'un bout à l'autre du pays des outils supplémentaires pour faire face aux attroupements illégaux graves. On confirme une fois de plus que la LMU ne changera pas l'autorité de la police locale, mais fournira plutôt de nouveaux outils pour aider la police à lutter contre les manifestations illégales.
 - o En ce qui a trait au Décret sur les mesures économiques d'urgence, la GRC explique l'application pratique du décret et, encore une fois, les nouveaux outils afin de permettre aux institutions financières et aux organismes d'application de la loi d'échanger de l'information, et aux institutions financières de geler des comptes. Il s'agit d'outils essentiels pour contrer les manifestations illégales.
 - o Le ministère de la Justice indique que la LMU prévoit qu'elle doit être invoquée afin de gérer un état d'urgence et que les décrets connexes doivent être déposés au Parlement dans les sept jours de séance et débattus, ce qui pourrait donner lieu à l'annulation de la proclamation ou à une modification des décrets. Selon l'application de la LMU, une enquête parlementaire doit également être tenue dans les 60 jours suivant la fin de l'urgence.
- Mise à jour de la situation (GRC)
- o On fait le point sur la situation opérationnelle sur le terrain à Emerson, Coutts et Ottawa.
- Discussion sur la stratégie en matière d'application de la loi stratégique (dirigée par Transports Canada)
- o Marlin Degrand (Alberta) pose une question sur les pouvoirs et la protection des infrastructures. Il donne l'exemple de Coutts et des ressources disponibles. Sécurité publique précise que les nouveaux pouvoirs offrent des façons de désigner des aires protégées.
 - o Rick Stubbings (Ontario) pose une question sur les mesures financières, en particulier l'application du gel des avoirs. La GRC clarifie le processus et fait remarquer que cela inclut également les cryptomonnaies.
 - o Lynne Lamarche (Agence des services frontaliers du Canada) présente de l'information sur les points d'entrée à haut risque et la stratégie visant à renforcer les corridors commerciaux internationaux dans ces secteurs, en collaboration étroite avec le service de police local, les autorités provinciales et municipales, ainsi que les propriétaires et exploitants visés à l'article 6.
 - o Rob Cameron (Saskatchewan) pose une question sur le règlement d'application de la LMU du point de vue de l'application de la loi : s'applique-t-il à tous les agents de la paix (shérifs, policiers patrouilleurs d'autoroutes et gardes de parc, etc.)? La GRC répond que son unité des services juridiques étudie cette question et qu'elle y répondra bientôt.
 - o Andrew Easton (Nouveau-Brunswick) pose une question sur le pouvoir d'enquêter sur les questions de sécurité nationale. Loretta Colton répond que la GRC est responsable, mais qu'elle travaille avec les services de police locaux et que les paragraphes 6(1) et (2) demeurent en vigueur.
 - o Glen Lewis (Colombie-Britannique) demande si les bureaux de circonscription sont protégés en vertu du *Règlement sur les mesures d'urgence* ou s'ils sont considérés comme des bâtiments gouvernementaux et inclus dans la définition d'infrastructures essentielles. Sécurité publique répond que le règlement couvre l'acte d'attroupement illégal en soi, quel que soit le lieu, où l'application de la loi pourrait prendre des mesures pour prévenir et réagir, de sorte qu'il pourrait ne pas être nécessaire de désigner spécifiquement ces lieux. La désignation d'un lieu en vertu de l'alinéa 6f)

pourrait être la désignation d'un lieu donné où l'on s'attend à ce qu'il y ait un attroupement illégal. Le ministre de la Sécurité publique pourrait désigner un lieu en vertu de l'alinéa 6f) afin d'appuyer les efforts déployés par tout service de police local, au besoin. Le ministère de la Justice fait remarquer qu'il ne croit pas qu'un bureau de circonscription serait inclus dans la définition d'« édifice gouvernemental », et Sécurité publique indique qu'il sera ravi de donner suite séparément à cette demande.

- Aaron McCrorie (Transports Canada) fait remarquer que la stratégie en matière d'application de la loi stratégique comporte maintenant de nouveaux outils en vertu de la LMU. Il insiste sur l'importance d'utiliser cette situation comme un moyen de dissuader les futurs barrages routiers.
- Rob Cameron (Saskatchewan) demande d'obtenir une copie du décret; le lien de la *Gazette du Canada* est affiché dans le clavardage.
- Tour de table
 - Louis Morneau (Québec) remercie les intervenants d'avoir donné cette information. Il mentionne toutefois que le Québec est d'avis qu'il dispose actuellement des outils juridiques, de la stratégie de communication et de la capacité dont il a besoin pour faire face à la situation. Le représentant du Québec fait remarquer qu'il y a une bonne coordination à Montréal et à Québec, et qu'elles suivent de près la LMU et sa mise en œuvre.
 - Sécurité publique fait remarquer que ces pouvoirs existent à l'échelle nationale, mais qu'ils ne doivent être utilisés que si les PT estiment qu'ils en ont besoin. On rappelle aux participants que la Loi ne donne pas carte blanche pour arrêter toute manifestation; les gens ont toujours le droit légal de manifester pacifiquement.
 - Rick Stubbings (Ontario) indique que le gouvernement du Canada peut communiquer avec la province de l'Ontario s'il a besoin de quoi que ce soit sujet de la LMU et de ses décrets. On mentionne que l'absence de questions à ce stade ne veut pas dire que tous comprennent parfaitement l'information donnée et on suggère de réunir à nouveau le groupe la semaine prochaine.

MESURES DE SUIVI

- Sécurité publique réunira de nouveau un petit groupe du CPCP au début de la semaine prochaine pour poursuivre les discussions.
- Les fonctionnaires fédéraux feront rapidement un suivi sur les questions demeurées sans réponse pendant la réunion et présenteront les réponses à tous à la prochaine réunion.
- Sécurité publique s'engage à rédiger un compte-rendu des discussions bilingue et à le remettre au groupe.